



REGLEMENTS CHALLENGE FUTSAL JEUNES

Article 1 : Titre et challenge.

Le District de la Gironde de Football organise deux compétitions appelées « CHALLENGE DE LA GIRONDE FUTSAL » et « CHALLENGE du DISTRICT FUTSAL »

Elles sont organisées et gérées par le District et ses commissions compétentes qui définissent les catégories concernées. Les commissions concernées par ces Challenges (compétitions, arbitrage, discipline...) sont parties prenantes chacune dans son domaine.

Chaque club aura pris connaissance et expliciter à ses joueurs les spécificités des Lois du Jeu [en Futsal](#).

Un trophée sera remis à chaque équipe qui remportera la compétition.

Article 2 : principe d'organisation.

Les Challenges Futsal « Jeunes » de la Gironde et du District se déroulent sur plusieurs phases.

Selon le nombre d'équipes engagées, il y a une ou plusieurs phases dites de brassage.

À l'issue de cette phase les équipes, selon leur classement, sont qualifiées soit en phase qualificative du Challenge futsal de la Gironde (meilleures classées).

Les équipes non qualifiées en Challenge de la Gironde sont automatiquement reversées en Challenge du District.

Enfin une phase finale regroupant les premiers de chaque poule.

Les modalités d'accès à la phase finale des Challenges de la Gironde et du District pourront évoluer selon le nombre d'équipes inscrites.

Toutes les phases se déroulent en format plateau à X poules de X équipes. Les équipes ne se rencontrent qu'une seule fois, il n'y a pas de match retour.

Article 3 : engagements.

En fonction du nombre d'équipes engagées, le District organisera des Challenges des catégories U15 et U15F/U18F.

Les compétitions sont ouvertes aux clubs ayant une équipe évoluant en championnat de football (Garçons ou Féminines) du District de la Gironde.

Tous les clubs futsal ayant une section « jeunes » peuvent également s'engager dans les Challenges.

Chaque club ne peut engager qu'une seule équipe par Challenge.

L'engagement se fait via Footclubs.

Le nombre maximum d'équipes pouvant s'engager est fixé annuellement par la commission futsal « jeunes ».

Article 4 : système de l'épreuve et calendrier.

Les rencontres sont regroupées sous forme de plateau (6 à 7 équipes maximum) se disputent aux lieux et dates définies par le District et selon la disponibilité des salles.

Les créneaux des Challenges sont inscrits au calendrier annuel des compétitions des jeunes.

Les informations sont transmises aux clubs par mail du District vers la messagerie officielle des clubs.

Les rencontres seront planifiées de préférence pendant les vacances scolaires.

Les plateaux peuvent se dérouler en fin d'après-midi en semaine ou le weekend.

Aucun report ne sera autorisé. L'équipe absente sera considérée comme forfait et pourra faire l'objet d'une amende.

En raison de la particularité de la gestion d'informations multiples avec le format plateau, les résultats sont collectés par le délégué présent via des feuilles de match papier. Exceptionnellement, la FMI n'est pas utilisée.

Article 5 : Attribution des points et modalités de classement des équipes au sein des groupes

Attribution des points

Match gagné : 3 points

Match nul : 1 point

DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

SIEGE SOCIAL - 04 RUE PIERRE DUHAA - 33520 BRUGES

TEL : 05 56 43 56 56 - FAX : 05 56 43 56 57 - INTERNET : [HTTPS://GIRONDE.FFF.FR](https://GIRONDE.FFF.FR) - E-MAIL : DISTRICT@GIRONDE.FFF.FR

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901 RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE - N° SIRET : 419 936 075 00078